

Lettre d'information > 13

Janvier 2014

ÉDITORIAL de Sébastien Giorgis, président de l'APCE



De la part de tous les membres du bureau, Bonne et heureuse année 2014 à tous !!

Pour bien commencer cette nouvelle année, voici les informations de l'activité de l' APCE au dernier trimestre 2013 et les horizons pour 2014 :

EN 2013

- Les nouvelles recrues

60 candidats se sont présentés au nouvel appel de candidature de cet été. 18 ont été admis à se présenter à l'oral. 5 ont été retenus et seront affectés dès le début de 2014, un 6ème, en liste d'attente, a bénéficié d'un poste supplémentaire qui s'est libéré, et 4 restent

en liste d'attente, et pourront, dans l'ordre du classement, être affectés en 2015 si de nouveaux postes se créent ou se libèrent.

Ils ont été tous les 10 reçus lors d'une demi-journée de formation le 17 décembre 2013 après-midi à l'Arche.

Pour la liste des heureux nouveaux PCE, [lire en page 2 du CR de réunion de bureau du 14 novembre 2013...](#)

- Les mutations

Une trentaine de postes était en jeu pour les mouvements de janvier 2014 (suppression des doubles postes, mutations au-delà des 7 années, etc.). C'est l'occasion du retour de certains collègues en disponibilité et de leur première prise de poste pour les nouveaux. [Voir et télécharger le tableau des nouvelles affectations ici](#) (en cours de validation définitive par les services d'accueil)

- Le colloque "Le paysage au cœur des politiques territoriales"

Certains d'entre nous ont participé au colloque ["Le paysage au cœur des politiques territoriales"](#) organisé par le Ministère le 18 octobre 2013 au Muséum de Paris. Les actes sont en préparation et nous enverrons le lien dès qu'ils seront en ligne.

- Les écoles de formation au métier de paysagiste

Nous avons répondu positivement à la sollicitation des écoles de formation au métier de paysagiste de participer à leur journée de travail commune sur les sujets du diplôme d'État et de la recherche (ainsi que la question des doctorats en paysage).

Catherine Soula, qui nous y a représentés, a préparé [un compte-rendu consultable ici](#).

Aude Leday-Jacquet de la DGALN a aussi établi [un compte-rendu consultable ici](#).

- Le projet de loi "Biodiversité-Paysages quotidiens"

Suite à sa participation, au titre de l'APCE, à la concertation sur le projet de loi "Biodiversité-Paysages quotidiens" qui devra entre autres choses, dès 2014, apporter un nouveau souffle à la loi de 1993, Jean-Pierre Saurin a rédigé un article de réflexion sur le vécu que nous avons pu avoir des 20 années de cette loi ainsi que sur les attentes que nous avons vis-à-vis de la nouvelle loi. [Lire ici](#)

- La Rencontre Robert Auzelle

À la suite de notre participation à la Rencontre Robert Auzelle sur le thème "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités" qui s'est tenue le 24 septembre à l'Arche, une publication spéciale de la revue *Urbanisme* sera prochainement publiée avec nos contributions et une présentation de l'APCE. La vidéo des interventions et le résumé des articles sont [consultables ici](#)

- L'appel à projet sur les plans de paysage

L'appel à projet du Ministère sur les plans de paysage a abouti (l'APCE était représentée au jury) à retenir une vingtaine de projets. Les collectivités et services porteurs sont

appelés à participer à un club national "Plans de paysages". Nous vous tiendrons informés régulièrement des avancées des travaux de ce club.

- La gestion des membres

En application des nouveaux statuts et règlement intérieur adoptés lors de notre dernière AG, les PCE qui ne souhaitent pas participer à l'association et, de ce fait, ne paient pas leur cotisation, ne sont plus considérés comme membres et ne bénéficient plus des services auquel l'adhésion donne droit : AG, séminaire ,appui éventuel dans la gestion des mutations ou les problèmes avec les services d'accueil, annuaire sur le site, accès à la partie privée du site.

Pour les membres qui ont fait état de difficultés passagères, des modalités de paiement ont été accordées.

Pour les PCE en disponibilité ou les autres membres non actifs (retraités par exemple) qui désirent rester membres, ils s'acquittent d'un montant de cotisation de 25% du montant nominal.

EN 2014

- La publication annuelle

Catherine Soula y travaille et nous nous sommes donné pour objectif de finaliser tous les textes et les choix iconographiques pour le 15 janvier pour une publication et une diffusion avant l'assemblée générale.

- L'assemblée générale

Nous vous rappelons la date de la prochaine Assemblée Générale de l'APCE : le vendredi 28 mars 2014 à l'Arche. Elle se déroulera, comme d'habitude en deux temps :

- le matin : l'assemblée générale statutaire proprement dite, avec la présentation, débat et vote du rapport d'activité, rapport financier et rapport d'orientation ainsi que l'élection des nouveaux membres du bureau.

Merci de réfléchir à votre éventuelle candidature. L'association a besoin de têtes, de bras et de jambes !!

- L'après-midi, nous recevrons les représentants des trois ministères (MEDDE, METL et Culture), pour nous informer de l'avancement des trois projets de loi qui nous concernent directement :

- le projet de loi "Biodiversité-Paysages quotidiens" (MEDDE),

- le projet de loi "Pour le logement et un urbanisme rénové" (loi ALUR),

- le projet de loi sur le "Patrimoine du Ministère de la Culture",

Nous disposerons bien entendu d'un temps d'échange important avec les invités qui nous présenteront ces projets.

- Le séminaire en Italie

Il se tiendra les 5,6 et 7 juin à Rome.

Il y a possibilité d'arriver la veille et de rester dimanche 8 et lundi 9 (Pentecôte), pour profiter d'un programme de visites conçu par le groupe de travail piloté par Giovanna

Marinoni.

Le programme du contenu du séminaire est déjà bien avancé, [à consulter ici](#).

Bonne lecture, bonnes fêtes et merci de nous faire vos retours, demandes et propositions que ces informations vous évoqueront.

Pour le bureau,

Sébastien GIORGIS, Président de l'APCE

 Contact

Cliquez ici [DESINSCRIPTION-NEWSLETTER](#) pour ne plus recevoir notre lettre d'informations. A réception, celui-ci sera pris en compte conformément à la loi n° 78-17 du 06-01-1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 06-08-2004.

Fait avec [siteautomatik](#)®